

---

**Enregistrement d'armoiries de personnes physique ou  
d'association familiale**

**A.M. 31-08-2017**

**M.B. 11-12-2017**

La Ministre de la Culture, par arrêté ministériel en date du 31 août 2017 a accordé, conformément à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 octobre 2010 portant exécution du décret du 12 mai 2004 relatif à l'enregistrement d'armoiries de personnes physique ou d'association familiale, l'enregistrement des armoiries de la personne physique suivante :

120. M. MOTTE Christian, né à Mélin, le 9 octobre 1953 : d'or à une tour d'azur mouvant de la pointe, chapé abaissé d'azur à deux layes d'argent, l'écu surmonté d'un heaume d'argent grillé, colleté et liséré d'or, doublé et attaché de gueules, aux bourrelet et lambrequins d'azur et d'or.

Cimier : un pigeon d'argent.

Devise : SEMPER VINCERE en lettres d'azur sur un listel d'or.

Dévolution : pour lui-même et ses descendants porteurs du nom.